



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2021-053

PUBLIÉ LE 6 AVRIL 2021

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'offre de soins

R28-2021-03-31-00020 - ARRETE PORTANT RENOUVELLEMENT ET
NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU SUIVI MEDICAL DE
L'UNITE POUR MALADES DIFFICILES (UMD) DU CENTRE HOSPITALIER DU
ROUVRAY DE SOTTEVILLE LES ROUEN (76) (2 pages)

Page 3

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-03-31-00020

ARRETE PORTANT RENOUVELLEMENT ET
NOMINATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION DU SUIVI MEDICAL DE L'UNITE
POUR MALADES DIFFICILES (UMD) DU CENTRE
HOSPITALIER DU ROUVRAY DE SOTTEVILLE LES
ROUEN (76)

Arrêté
portant renouvellement et nomination des membres de la commission du suivi médical
de l'Unité pour Malades Difficiles (UMD) du Centre Hospitalier du Rouvray
de SOTTEVILLE LES ROUEN (76)

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R.3222-1 à R.3222-9 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 1986 relatif au règlement intérieur type des unités pour malades difficiles ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2018 modifié portant renouvellement et nomination des membres de la commission du suivi médical de l'unité pour malades difficiles (UMD) du Centre Hospitalier du Rouvray de SOTTEVILLE-LES-ROUEN ;

Considérant le mandat renouvelable des membres de la commission du suivi médical de l'UMD, fixé par arrêté du 30 mars 2018 modifié ;

Considérant l'information délivrée le 29/03/2021 par Monsieur le Docteur CHAUVIN faisant part de sa démission dans le cadre de son départ en retraite ;

Considérant la candidature du 31/03/2021 de Mme le Docteur Marie BUR en remplacement du poste de suppléant libéré par M. le Docteur Marc JOUY lui-même candidat au poste de titulaire précédemment occupé par Monsieur le Docteur CHAUVIN.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

ARRETE

Article 1er : la composition de la commission du suivi médical de l'unité pour malades difficiles du Centre Hospitalier du Rouvray de SOTTEVILLE-LES-ROUEN (n° FINSS : 760000190) est composée et renouvelée comme suit :

TITULAIRES :

Un médecin représentant l'agence régionale de santé

- Madame le Docteur Simona ROMBEAU

Trois psychiatres hospitaliers n'exerçant pas leur activité dans l'unité pour malades difficiles :

- Madame le Docteur Sylvie CHASTAN (Nouvel Hôpital de Navarre Evreux)
- Monsieur le Docteur Marc JOUY (Hôpital Pierre Janet Le Havre)
- Madame le Docteur Catherine LANGLOIS-PROTAIS (Centre Hospitalier du Rouvray Sotteville les Rouen)

SUPPLEANTS :

Un médecin représentant l'agence régionale de santé

- Monsieur le Docteur François BRECHON
- Madame le Docteur Sylvie FRAPPIER

Trois psychiatres hospitaliers n'exerçant pas leur activité dans l'unité pour malades difficiles :

- Monsieur le Docteur M'Hamed BOUTERBIAT (Nouvel Hôpital de Navarre Evreux)
- Madame le Docteur Marie BUR (Hôpital Pierre Janet Le Havre)
- Madame le Docteur Anne-Claire ROUSSIGNOL (Centre Hospitalier du Rouvray Sotteville les Rouen)

Article 2 : la durée du mandat de cette commission est de trois ans renouvelables, à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3 : le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, le directeur du Centre Hospitalier du Rouvray de SOTTEVILLE-LES-ROUEN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication aux recueil des actes administratifs.

Rouen, le 31/03/2021

Le Directeur général

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE